

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression, alors sollicitez-nous, le SNU posera vos questions et réclamations

Déménagement

Nous avons demandé un rappel sur les règles concernant le déménagement des agent-es bénéficiant d'un mouvement de poste.

Statut privé

- L'article de la CCN 26-1 : « les frais de déménagement des agents nouvellement affectés sont intégralement pris en charge dès lors que ces frais ont fait l'objet d'un devis préalablement accepté. »

- on est éligible à cette aide si on a trois ans d'ancienneté
- une carence de 4 ans
- le déménagement doit se faire après la prise de poste.

Statut public

- Remboursement des indemnités kilométriques + une prime forfaitaire de changement de résidence

Ce que nous regrettons c'est qu'il n'y ait aucune note qui permette de connaître ces modalités et sur laquelle s'appuyer afin d'éviter des situations d'incompréhension des collègues et donc des erreurs. Avant tout déménagement se rapprocher du gestionnaire de portefeuille RH

Déplacement pour entretien de recrutement

Celui-ci est considéré comme un déplacement professionnel et comme du temps de travail incluant ainsi l'ensemble des heures consacrées au trajet.

Déploiement de la nouvelle version informatique NCAC

La nouvelle version informatique sera disponible le 20 octobre ayant des impacts organisationnels sur le traitement des dals impliquant pour nombre d'entre elles leur stockage avant de pouvoir être décisionnées et des impacts en terme de gestion des ressources. La DR a diffusé une note régionale déclinant les impacts organisationnels.

Incidences prévisibles sur les congés

La question se pose car cela va impliquer la mobilisation accrue des agents-es compétents en indemnisation. La réponse de la Direction fut laconique :

« Les demandes seront traitées comme habituellement par les managers en fonction des nécessités de service ». Nous aurions aimé une demande de vigilance aux ELD afin de ne pas pénaliser les collègues traitant les Dals et qu'il n'y ait pas de situation d'inéquité d'un site à l'autre.

Modification dans la gestion des temps de déplacements

Une fiche technique de la DG précise les modifications du dépôt des ATD dans Horoquartz lorsqu'on est en formation. Cette fiche n'est pas en ligne et on n'a pu obtenir d'infos concernant sa mise en ligne.

Délégué-es du personnel du 29 août 2014

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

Statut 2003

Jours de fractionnement

La DR confirme que les jours de fractionnement sont à poser avant le 31 décembre 14 et qu'il y aura un rappel pour la pose dans le CET avant la fin d'année.

Nous soutenons que le Décret de 1986 donne la possibilité de les poser avant le 30 avril de l'année N+1 et que cette injonction posera des problèmes opérationnels

Référentiel de gestion

La DG travaillerait à une mise à jour, peut-être pour la rentrée

La DR ne sait pas si...mais elle va demander à la DG qui va demander à... ?

Le décret du 22 mai 2014 créant un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel dans la Fonction Publique est applicable aux agents Publics de Pôle Emploi.

Même réponse pour La loi du 12 mars 2012 relative à l'emploi des agents contractuels de la Fonction Publique l'est aussi.

Procédure accident de travail

Etablir très rapidement un certif médical, adresser les volets 1 et 2 à la DGARH, le volet employeur au service RH et le volet « victime » à conserver. La ou le responsable hiérarchique doit établir la déclaration dans les 24h.

Report des congés

Lorsqu'une agente n'est pas en mesure de poser ses congés car elle a enchaîné congés maladie, maternité et congé parental ceux-ci sont reportables

Décompte des congés à temps partiel

A plusieurs reprises vos élu-es ont demandé à la Direction, un blocage sur HQ empêchant les personnes à temps partiel d'avoir un décompte de leurs congés supérieur à 5 jours et de ne pas bénéficier par exemple pour un 80% de leurs 20 jours. La réponse de la DRH est que cela n'est pas possible et de faire remonter les cas particuliers. Pour le SNU, il est plus simple de paramétrer Horoquartz en ce sens

Récupération manuelle des ATD

Pour les collègues n'ayant pu saisir leurs ATD dans le mois en cours pour des raisons telles que congés ou arrêt maladie et n'ayant aucun retour de leur gestionnaire de portefeuille sur une régularisation manuelle, il faut que les managers contactent au plus vite directement Antoine Senes.

Récupération temps partiel

Actuellement lorsqu'on travaille ou on est en formation un jour de temps partiel, le compteur récupération temps partiel ne s'incrémente pas automatiquement, il faut écrire aux RH pour préciser quel jour récupérer et vu des délais de traitement, la récupération ne se fait pas forcément rapidement. Il est prévu une évolution du paramétrage d'Horoquartz qui le permettra dorénavant

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts en **CHS-CT** le 16 septembre, en **CE** le 25 septembre. La prochaine préparation des Délégué-es du Personnel aura lieu le pour une séance le 26 septembre

<http://snu-midi-pyrenees.fr/index.htm> syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr